

## LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA VOÛGE A MOYENPAL - XERTIGNY (VOSGES)

**L**A SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE MOYENPAL - XERTIGNY CREEE SOUS LA FORME C.U.M.A. A ÉTÉ AGRÉÉE LE 10 JUILLET 1967 SOUS LE NUMÉRO 88.208. LA ZONE d'action couvre le canton de Xertigny et les cantons limitrophes du département des Vosges. Elle comporte déjà vingt-neuf adhérents cultivant environ 800 ha et élevant un troupeau bovin qu'on peut évaluer à 1 200 têtes, soit 700 vaches laitières et 500 élèves. Les adhérents à la Coopérative de Moyenpal - Xertigny pratiquent sous forme familiale la polyculture avec toutefois une orientation assez marquée de leur activité vers les productions animales.

La raison de sa création est la suivante : les agriculteurs du C.E.T.A. de la Vôge ayant constaté que plus ils intensifiaient leur production fourragère, plus les difficultés de récolte étaient grandes, ont décidé d'élargir leur groupe de travail pour constituer une coopérative de déshydratation des fourrages, car cette méthode leur apparaît comme la meilleure et la seule capable par n'importe quelles conditions d'assurer la maîtrise totale de la récolte des fourrages. Ils ont décidé d'installer cette coopérative comme moyen normal de récolte de leurs fourrages pour la nourriture de leurs troupeaux bovins, et non pour commercialiser leurs produits.

La seule activité envisagée dès maintenant est donc le séchage et la granulation des fourrages récoltés verts par les adhérents. L'usine est implantée au centre géographique de sa zone d'action sur un terrain mis gratuitement à sa disposition, en bordure d'une route départementale supportant tous les tonnages de transport et de surcroît peu fréquentée. Elle se situe à 30 m d'une ligne électrique moyenne tension 20 000 volts et à 100 m d'une conduite d'eau donnant 9 kg au cm<sup>3</sup> de pression. Elle est

d'autre part à 150 m au nord du hameau de Moyempal. Les agriculteurs en assureront à tour de rôle le fonctionnement dans le cadre d'une « banque de travail ».

La coopérative est apte à récolter 200 ha d'herbe verte 4 à 5 fois par an, soit une production de 2 000 tonnes environ. Elle peut également traiter des cultures dérobées ou Maïs-fourrage et sécher de la pulpe de pomme de terre, ce qui pourrait porter ses possibilités à 2.500 tonnes. Ceci correspond à une grande partie de la production des adhérents actuels. Si dans l'avenir, elle se révélait insuffisante, une autre unité devrait être implantée en périphérie de son rayon d'action, car il nous paraît plus souhaitable d'avoir eu en fin de compte deux petites unités plutôt qu'une grosse, ceci pour éviter les frais d'approche de l'herbe verte.

Comme indiqué plus haut, le fonctionnement est assuré par les adhérents, donc il ne nécessitera pas l'embauchage de personnel.

### **L'usine**

#### **a) Bâtiment :**

Les installations sont abritées sous un bâtiment du type hangar métallique de 8 m de large + 4 m d'auvent, bardé sur 30 m de long et non bardé dans les 10 derniers mètres. La partie bardée 30 m × 8 abrite l'unité proprement dite.

L'auvent sert à la réception du fourrage.

La partie non bardée abrite les quatre cellules de préstockage.

Ce bâtiment est construit avec ossature et charpente métallique, couvert en tôle « nervacier », bardé en tôle « nervacier » sauf sous-bassement de 1,50 m en agglomérés de 20 cm. La hauteur libre sous entrain est prévue arrêtée au minimum de 6 m. L'ensemble du sol est recouvert d'une dalle en béton armé. Une fosse en béton reçoit l'herbe verte pour faciliter le déchargement automatique des remorques. Le stockage du carburant est assuré par deux citernes de 30 000 litres, type semi-enterré permettant la réception des gros porteurs de 30 000 l avec une autonomie de marche de six jours minimum par citerne (délai de livraison maximum cinq jours).

Enfin, un transformateur de 250 kVA a été posé à l'intérieur du bâtiment selon les normes et règlements de sécurité en vigueur à l'arrivée de la ligne souterraine haute tension.

b) *Equipement :*

Il comprend essentiellement :

- un tapis élévateur démêleur avec pied en fosse alimentant ;
- un hacheur de fourrage pour brins de 3 cm de long ;
- l'ensemble de déshydratation Vernon (600 kg/heure) ;
- l'ensemble de granulation ;
- une bascule automatique de pesée ;
- deux tapis convoyeurs ;
- une batterie de quatre cellules de préstockage ;
- un élévateur de chargement en vrac avec possibilités d'ensachage.

*ANALYSE ECONOMIQUE PREVISIONNELLE.*

Le montant de l'investissement s'élève à 460 000 F et sera entièrement réalisé au cours de l'année 1968.

Le coût unitaire de l'investissement pour 2 000 tonnes est donc de 230 F la tonne, amortissable en quatorze ans.

La couverture de la dépense s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>		
<i>Nature</i>		<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Bâtiments construction ...	31 000	<i>Autofinancement</i>		
- électricité et stockage		Partis sociales ....	50 000	
fuel .....	64 153	Avances des sociétés		
- génie civil et aménagements intérieurs ...	19 146	taires .....	120 000	
<i>Total</i> .....	114 299	<i>Total</i> ....	170 000	37 %
Matériel		Aide de l'état selon		
- roulant .....	42 000	autorisat. d'étude		
- fixe .....	303 701	30 pour cent sur		
		environ .....		21 %
		300 000 + 10 %		
		Matériel roulant .		
		Prêts long terme .	166 000	
		moyen terme ...	24 000	
		<i>Total</i> ....	190 000	42 % 201

Dans la mesure où l'aide de l'Etat serait de 30 % sur la totalité de l'investissement, l'autofinancement ne serait pas diminué mais les emprunts au Crédit Agricole seraient réduits d'autant ; donc les charges seraient beaucoup moins considérables.

La coopérative devant traiter la récolte des adhérents pour leur propre autoconsommation, il n'a pas été fait d'étude de marché. La coopérative n'est pas une unité de commercialisation mais un organisme de prestation de service.

Toutefois, il a été fait un compte annuel donnant le coût du séchage au kilogramme en tenant compte de quatre hypothèses. Au départ, première année 1 000 tonnes de produit assuré et ensuite progression jusqu'à 2 000 tonnes prévues en quatre ou cinq ans. Les chiffres sont approximatifs étant donné que l'aide de l'Etat n'est pas connue de façon précise.

*Charges de structure :*

Amortissements en 14 ans :	
Environ .....	32 715
Intérêts .....	17 500
Frais divers - Assurances ...	5 000
<i>Total</i> .....	55 215

*Charges proportionnelles pour 1 000 tonnes :*

Electricité - Fuel .....	60 000
Entretien pièces .....	10 000
Main-d'œuvre .....	10 000
<i>Total</i> .....	80 000

*Variation des prix :*

Pour une production annuelle de :	<i>(en centimes)</i>			
	1.000 t	1.500 t	2.000 t	2.500 t
Charges de structures fixes ..	5,52	3,68	2,76	2,2
Charges proportionnelles ....	8	8	8	8
<i>Total</i> .....	13,52	11,68	10,76	10,2

L'économie de l'entreprise paraît très saine et l'autofinancement dépasse un tiers, ce qui prouve l'effort considérable fait par les agriculteurs. Du tableau ci-dessus, il ressort que l'entreprise a intérêt à tourner le plus possible.

P. COANET,  
*Président de la Société,  
Coopérative de la Vôge,  
Moyenpal, 88 - XERTIGNY.*